

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDF S.A.

mines-energie

la
cgt

DU 13 AU 19 MAI 2009



VOTEZ POUR
LES CANDIDAT·E·S
PARRAINÉ·E·S
PAR LA CGT

Cher(e) collègue,

L'élection des administrateurs salariés au conseil d'administration d'EDF SA vous permet de porter avis sur les orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la société et du groupe.

Chacun mesure les effets sur nos missions de service public, la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, les conditions d'emploi et de rémunération du personnel et celles de vie et de travail.

Tous les salariés des différentes entités d'EDF SA et filiales du Groupe ERDF, RTE, Électricité de Strasbourg et TIRU SA sont concernés, sur fond de crise d'une économie capitaliste cupide malmenant des millions de familles et de salariés en France et dans le monde.

« Les gens qui nous assuraient que le marché fonctionnait, que la poursuite du profit conduisait toujours à un résultat positif, se sont massivement trompés », disait Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008 ! Chacun le constate, après 10 ans d'une déréglementation du secteur de l'énergie (promue, notamment, par une CEE très libérale) qui a subi tant de bouleversements : création d'EDF SA, ouverture du capital/du marché de l'électricité à la concurrence, lancement de l'actionariat salarié, croissance externe, éclatement des activités de transport et de distribution, modification des IRP/du régime de retraite/de l'âge de départ... avec simultanément : des départs massifs en inactivité et un renouvellement insuffisant des emplois et compétences.

Et l'inspecteur général de la Sécurité nucléaire d'appeler EDF « à ne pas sous-estimer l'impact de ces changements et de leur rythme sur le corps social et [...] à être plus attentif aux préoccupations

des agents qui disent parfois ne plus se reconnaître dans leur entreprise [...] (trop axée sur les aspects financiers et trop peu sur les aspects industriels et sociaux...) alors qu'ils demeurent viscéralement attachés à sa mission de service public ».

Aujourd'hui priment les objectifs financiers. Les administrateurs CGT veulent, eux, placer les salariés et le service public au centre de la stratégie de l'entreprise.

Est-ce un hasard ? En pleine déconfiture financière, selon l'Institut Ipsos, juste après la tempête Klaus, « les Français semblent favoriser les entreprises appartenues au secteur public en plaçant EDF en tête de classement ».

Avec vous, les administrateurs salariés parrainés par la CGT vont œuvrer pour un service public assurant l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national dans le respect de l'intérêt général.

Ils appuient une politique énergétique ouverte sur les enjeux européens, reposant sur un service public de l'énergie qui garantit l'indépendance stratégique de la Nation et favorise sa compétitivité économique. La loi française le dit : sa conduite nécessite le maintien et le développement d'entreprises publiques nationales et locales dans le secteur énergétique. D'où l'intérêt de créer un pôle public de l'énergie.

C'est le sens du vote en faveur de la liste parrainée par la CGT. Il porte l'exigence d'une politique sociale reconnaissant le capital humain de l'entreprise comme sa principale richesse.

Maxime VILLOTA

Candidat et administrateur sortant

Pour un service public durablement solidaire et socialement responsable

Label publicitaire prisé par les entreprises, le développement durable est d'abord un projet politique d'évolution de la société. Ses objectifs ? Élimination de la pauvreté, santé pour tous, justice sociale et satisfaction des besoins... en respectant l'équilibre écologique.

Il est primordial que les entreprises, du secteur de l'énergie qui plus est, maximisent leur contribution au développement durable, sur tous les plans.

À l'évidence, le marché et les critères de gestion des Groupes, rivés aux dividendes des actionnaires, ne favorisent pas ces missions... et encore moins celle-ci, tant attendue : que les entreprises améliorent le niveau de vie en assurant le plein-emploi et sa stabilité !

Voilà en tout cas le noyau de cohérence du mandat des administrateurs parrainés par la CGT.

Dédiée à l'énergie, la création d'un Pôle public en France et d'une Agence en Europe participent d'une politique de coopérations libérée de l'idéologie marchande qui sévit aux deux échelles. La volatilité folle des prix de l'énergie en 2008 en Allemagne, en Italie ou au Royaume-Uni atteste aussi de l'intérêt d'une réglementation du secteur. Sa déréglementation, qui n'a d'avocats que parmi les fournisseurs qui en font commerce, a eu des effets négatifs sur le système électrique français et le service aux usagers. Ses promoteurs d'antan, et clients éligibles, sont désormais à l'abri d'un tarif réglementé « transitoire d'ajustement au marché » - TaRTAM- et les industriels électro-intensifs s'accordent avec EDF autour d'Exeltium, un contrat de fourniture électrique assurant un prix hors fluctuations du marché.



EDF couvre 85,5 % des clients finaux en France. Selon un sondage de la Commission de régulation de l'énergie, si 35 % des foyers savent qu'ils peuvent choisir un autre fournisseur, 32 % pensent qu'EDF et GDF Suez sont une même entreprise. Bel (!) engouement pour la libre concurrence des Français... lesquels, 10 ans après la libéralisation des marchés de l'électricité, observent que la promesse de bénéfice aux consommateurs européens est loin d'être tenue !

Chacun vérifie l'intérêt pour le pays et les usagers d'un bouquet d'énergies fondé sur un mix électrique compétitif, sûr et faiblement carboné, porté principalement par un opérateur public national EDF appliquant des tarifs régulés.

La mission assignée par le gouvernement à la commission Champsaur part d'un même diagnostic : « A ce stade, force est de constater que (ces) objectifs - de la libre concurrence - n'ont pas été pleinement atteints. »
Doux euphémisme !

La Commission réfléchirait donc à « Comment garantir, dans le cadre des engagements européens de la France et de l'émergence d'un marché intérieur de l'énergie, une maîtrise des prix de l'électricité ? »

Le gouvernement prépare ainsi, pour l'automne 2009, un débat au Parlement sur le cadre tarifaire et les évolutions législative et réglementaire, afin que la France dispose d'un cadre clair et stable pour le marché électrique français dans un contexte européen d'ouverture du marché.

En vérité, ce débat touche au maintien ou non des tarifs réglementés de vente

d'électricité à échéance de juin 2010. Ce maintien, garantie d'une égalité de traitement et du meilleur prix, est soutenu par les administrateurs parrainés par la CGT. Malgré les attaques, ce système tarifaire a été préservé dans la loi française grâce à la résistance du personnel, des citoyens et de nombre d'élus : « *Matérialisant le principe de gestion du service public aux meilleures conditions de coûts et de prix, les tarifs réglementés de vente d'électricité couvrent l'ensemble des coûts... incluant les tarifs d'utilisation du réseau public de transport et des réseaux publics de distribution et les dépenses de développement du service public...* »

Le Contrat de service public entre l'État et EDF doit réaffirmer une volonté commune : pérenniser le service public de l'électricité. EDF doit concourir au développement d'une filière énergétique puissante en France et en Europe, maintenir un approvisionnement de qualité sur le territoire et contribuer



au respect de l'intérêt général par un service de proximité à chaque Français, en investissant à long terme dans les infrastructures de production, de transport et de distribution et par le maintien d'un haut niveau de recherche et développement.

Ce contrat doit articuler les missions et obligations de service public d'EDF SA, d'ERDF et de RTE, qui exigent : une organisation territoriale resserrée de nos métiers et services ; une allocation budgétaire adaptée ; des ressources matérielles ; une politique patrimoniale renouvelée ; et une politique industrielle et d'emploi plus dynamique.

Il y a urgence, après Altitude 7500, ce projet de management financier déroulé au détriment de la préparation du futur et de la performance métiers : pour preuve, les dégradations de la disponibilité du parc nucléaire et du temps de coupure des usagers. Aussi nos administrateurs l'ont-ils souligné



lors de l'examen du Plan moyen terme 2009-2011 : le projet Excellence opérationnelle ne doit pas hypothéquer nos obligations de service public.

La baisse des effectifs prévue, en particulier à ERDF, est un mauvais signal sur ce plan, comme pour les conditions de vie et de travail du personnel.

Les critiques des autorités locales, communes et syndicats, se multiplient sur les politiques d'investissements et l'organisation des services d'ERDF.

À la « lumière » de la tempête Klaus, la FNCCR -Fédération nationale des collectivités concédantes et régies- considère que l'on n'a pas assez tiré les leçons des tempêtes de 1999 et s'interroge sur les moyens humains dont dispose le concessionnaire.

À ce titre, les témoignages d'agents, en première ligne sur les récentes tempêtes, attestent de leur dévouement, mais aussi du manque de moyens et d'une perte de confiance du personnel. Il est donc urgent que le projet industriel et social du distributeur change de cap. ■



Développer l'emploi statutaire, la GPEC* et la formation professionnelle

Nous sommes toujours fortement opposés au projet industriel présenté, qui organise et industrialise l'externalisation de l'activité statutaire.

Nous avons besoin de rajeunir l'ensemble des populations mixtes et mono métier, de les faire monter en compétence, d'offrir des parcours professionnels enrichissants.

En effet, dans le cadre des études prospectives liées au phénomène sociétal et continental du « papy-boom » et au défi générationnel qui en découle, l'Observatoire des métiers de la branche IEG vient de communiquer les prévisions de départs en inactivité, filière par filière, dans les 10 années à venir.

Dans la filière de la « distribution de gaz et d'électricité » (ingénierie, exploitation réseaux, technique clientèle), l'observatoire des métiers rappelle que 6 % des cadres, 61 % des agents de maîtrise et 41 % des agents d'exécution vont partir en inactivité dans les 10 ans.

Et si les directions pensent s'en sortir en supprimant les emplois et en accélérant l'externalisation des activités de distribution, elles se trompent lourdement !

Car avec un effet « retard » de 4 ans, dû aux départs à 60 ans dans le secteur privé, les effets du « trou des compétences » dans les entreprises sous-traitantes seront encore pires, car la formation professionnelle y est peu développée.

Cela signifie que, y compris dans le secteur de la sous-traitance, les compétences y seront bientôt rares, donc chères !

Pour l'ensemble de la production, c'est plus de 40 % des effectifs qui partiront en inactivité d'ici 2015.

La solution ne passe donc pas par la casse de l'emploi statutaire et l'externalisation qui conduisent également à la perte de maîtrise de l'outil industriel. Au contraire, elle passe par le renouvellement de l'emploi interne, via de nouvelles vagues d'embauches et par des efforts en matière de formation professionnelle à la hauteur des enjeux de la période, notamment au travers des nouveaux dispositifs, afin de réussir le transfert des qualifications et compétences et relever le défi intergénérationnel dans l'intérêt des usagers et du personnel.

Aujourd'hui créer 11 000 emplois (besoin estimé pour améliorer le service public) représente 800 millions d'euros, soit à peine ¼ des bénéfices records affichés par EDF.

Gagner des emplois pour le service public et l'amélioration des conditions de travail de chacun, c'est possible ! ■

* Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

Plus de pouvoir d'achat pour les salariés

Les administrateurs CGT continueront à porter l'idée que l'augmentation des salaires reste la meilleure réponse à l'amélioration du pouvoir d'achat de chaque salarié.

Les éléments aléatoires de la rémunération, tels que l'intéressement, l'épargne salariale, la participation... créent un risque de précarisation de la rémunération et de substitution à des éléments stables du salaire.

Pour exemple, c'est ce qui s'est produit chez Renault, où les salariés ne touchant ni intéressement ni participation cette année, vont perdre l'équivalent d'un mois et demi de salaire. C'est pourquoi les éléments aléatoires doivent se rajouter au salaire et non s'y substituer. Il faut que les directions abandonnent le concept de « rémunération globale ».

Pour 2008, EDF annonce un résultat net de 3,4 milliards d'euros.

Le président de la République a évoqué une juste répartition des bénéfices, avec 1/3 pour les salariés.

Alors ! Chiche, 1,1 milliard d'euros doit tout de suite revenir aux salariés.

La CGT revendique entre autres :

- Le Smic à 1 600 euros brut tout de suite et une répercussion immédiate de cette augmentation à tous les niveaux de grille.

Pour exemple, cela représenterait en plus :

- 176 euros brut par mois pour le 1^{er} niveau de salaire ;
- 753 euros brut par mois pour le niveau Bac+2 NR 90 ;
- 546 euros brut par mois pour le niveau Bac+5 NR 170.

Dans l'immédiat :

Le maintien du pouvoir d'achat pour 2008 par une augmentation du salaire national de base au 1^{er} janvier 2008 à minima de 5 % (équivalent à 2 NR) pour tous les salariés.

Cela représenterait 10 % de ce qui a été offert aux actionnaires d'EDF et GDF Suez en 2007.

Une prime de 1 500 euros pour tous sur les bénéfices faramineux des entreprises.

Les moyens financiers existent : gagner plus c'est possible !



Contrat de service public d'EDF SA : les 11 exigences de la FNME CGT

Arrivé à échéance, le contrat de service public entre EDF et l'État est toujours en cours d'élaboration. Ce contrat constitue un enjeu essentiel dans la mesure où il contient les seuls engagements formels de l'entreprise vis-à-vis de l'État, de la Nation, des collectivités territoriales et des usagers.

Nous sommes résolument attachés à tout ce qui peut contribuer au renforcement du lien social, de l'intégration sociétale et du « vivre ensemble », de la cohésion, la solidarité et la mixité sociale et territoriale, à tout ce qui œuvre à la réduction des inégalités sous toutes leurs formes.

Pour nous, ce contrat constitue un outil indispensable pour la mise en œuvre au quotidien du service public de l'énergie pour notre société.

Nous pensons que l'intégration des 11 exigences de la FNME CGT dans

ce nouveau contrat serait de nature à améliorer la situation pour les millions d'usagers et pour les agents de l'électricité et du gaz. En effet, un service public de qualité, répondant aux besoins des usagers et de la Nation, ne peut se faire qu'avec des agents qualifiés et des conditions de travail optimum. **Gagner ces exigences, c'est donc gagner le maintien des activités et le renforcement des effectifs dans un service public efficace pour la Nation.**

11 exigences de service public de la FNME CGT pour le contrat de service public d'EDF SA.

- L'élaboration **d'un plan d'urgence d'investissement** dans les réseaux de distribution (électricité et gaz) visant l'amélioration de la qualité du service public (entretien, extension, enfouissement, sécurité et organisation) et d'un plan d'investissement à hauteur des besoins dans les réseaux de transport (lignes THT, grand transport gaz) pour assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques en toutes circonstances.
- L'instauration d'un véritable **droit à l'énergie** pour l'électricité, le gaz, le pétrole et le bois financé par l'ensemble des entreprises du secteur

énergétique et **l'arrêt immédiat des coupures pour les démunis**. Cela passe par une simplification des procédures, une réforme du financement (CSPE et FSL) et une transparence accrue permettant aux usagers de connaître leurs droits.



- L'engagement d'un processus de concertation dans la perspective d'engager **une réforme de la fiscalité énergétique** favorisant réellement la promotion des énergies non carbonées (révision du dispositif CSPE).
- La mise en place au niveau de chaque département et de chaque région de **comités de service public de l'électricité et du gaz** dotés d'un réel pouvoir d'intervention et de décision.
- **Le maintien, après 2010, d'un tarif administré** électricité et gaz sur l'ensemble du territoire national ouvert à l'ensemble des clients.
- La mise en place d'une **Commission nationale des tarifs**, composée de façon pluraliste, chargée de faire la transparence sur les tarifs administrés du gaz et de l'électricité en veillant à intégrer les besoins d'investissement de long terme dans le domaine des infrastructures gazières et des moyens de production d'électricité (plan pluriannuel d'investissements) et ayant prérogative de donner avis sur les propositions des opérateurs avant décision des pouvoirs publics
- Le maintien, dans chaque **département, de structures de proximité** électricité et gaz dotées des moyens humains et financiers nécessaires pour répondre aux exigences du service public en termes de qualité, de continuité, de sécurité des tiers, de dépannage et d'entretien, d'accueil, d'écoute, de conseils et de réponses aux besoins.
- La mise en place des moyens financiers et humains nécessaires pour progresser dans les domaines aussi larges que l'amélioration de l'efficacité des énergies, la gestion des déchets nucléaires, les énergies renouvelables, la séquestration du CO₂ par le développement de la recherche et développement.
- Un renforcement de l'implication d'EDF et de Gaz de France dans les dispositifs de la **politique de la ville** et de revitalisation rurale.
- La reconnaissance de la pénibilité et des difficultés d'exercice des métiers dans certaines circonstances et certains lieux, **la reconnaissance du professionnalisme des agents et de leur droit à la sécurité** (sécurité du geste technique, prévention des agressions), et la recherche permanente de l'amélioration des conditions de travail.
- L'engagement de l'opérateur historique de rechercher le renouvellement de ses concessions hydroélectriques par des offres de qualité sur le plan économique, social et environnemental afin de limiter la dispersion de cet outil de production et de gestion durable des ressources en eau du territoire. ■

RTE, un acteur majeur du service public

Depuis septembre 2005, RTE est une filiale d'EDF. C'est bien la transposition en droit français des directives européennes qui a conduit à la désintégration de l'entreprise historique, EDF.

Dès le début, la FNME CGT considérait que cette situation serait préjudiciable à l'optimisation du système liée à l'intégration des fonctions de transporteur, de distributeur et de principal producteur.

La réalité nous conforte dans notre analyse initiale.

C'est dans un environnement instable que RTE a évolué ces dernières années. Malgré cela, RTE poursuit sa mission de service public, dans l'intérêt général de tous les usagers. Il participe au contrat de service public établi par les autorités de tutelle.

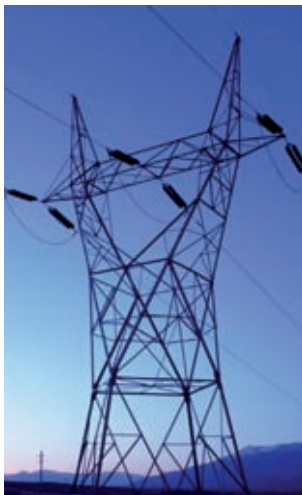
Au regard de la dimension stratégique des infrastructures de transport d'énergie, la FNME CGT considère que cela exige un réseau répondant aux exigences techniques, économiques, et cela de façon durable.

L'environnement et le social sont des exigences fortes et nécessaires pour structurer dans la durée les besoins des populations. Ce sont des conditions de réussite indispensables à toute démarche d'évolution de la société.

Ainsi, RTE doit d'abord s'appuyer sur son personnel : les femmes et les hommes qui contribuent, par leur travail au quotidien, au maintien du service public.

Le développement, la transmission des compétences, la maîtrise du savoir-faire sont des enjeux importants pour garantir la pérennité de l'outil industriel du futur. Tout comme la FNME CGT considère qu'il est indispensable de prendre en compte la responsabilité sociétale de l'entreprise pour permettre le respect de tous les salariés des entreprises de sous-traitance.

Considérant ces objectifs, et dans le cadre réglementaire européen qui, désormais, conforte la situation actuelle, nous revendiquons la pérennité d'un RTE 100 % public avec un actionnaire unique et dans le groupe EDF. ■



Vote électronique

**Du 13 au 19 mai prochains
vont avoir lieu les élections
de représentativité des salariés
au conseil d'administration d'EDF SA.**

mines-energie

la
cggt

Seuls les agents d'EDF SA, d'ERDF, du RTE, d'Électricité de Strasbourg, de TIRU SA votent par voie électronique (Internet) pour la liste de l'organisation syndicale de leur choix.

Chaque liste est composée de 9 noms.

Réception du code d'accès au site et du code confidentiel par courrier au domicile.

Un «point vote» garantissant la confidentialité sera mis à disposition sur chaque site de travail.

Il est aussi possible de voter du domicile par Internet.

Candidates et candidats à l'élection des représentants des salariés au conseil d'administration d'EDF SA parrainé(e)s par la CGT

Maxime VILLOTA

Cadre au centre nucléaire de production
d'électricité du Tricastin
Embauché à la centrale nucléaire de Dampierre
en 1981
Administrateur sortant

Jean-Paul RIGNAC

Ingénieur chercheur à EDF R&D Renardières
Embauché à EDF R&D en 1991 suite à un doctorat
en énergétique
Administrateur sortant

Christine CHABAUTY

Appui grandes entreprises senior aux agences
grands comptes
Magistrat non professionnel près du Conseil
des prud'hommes de Nanterre

Philippe MAÏSSA

Cadre au centre d'ingénierie thermique
Embauché à EDF en 1994
Expert senior en combustion et chaudière

Sidonie DELALANDE

Formatrice des chargés d'affaires à eRDF Lyon
Embauchée à EDF en septembre 1999
Déléguée du personnel et membre de
la Commission secondaire de l'unité
opérationnelle formation
Secrétaire de la section syndicale de
La Pérolière

Stéphane MAIRESSE

Ingénieur en informatique au centre national
d'équipement nucléaire
Embauché en août 1994
DUT génie électrique et informatique

Marc ALVINERIE

Cadre à la direction technique de TIRU SA
Administrateur représentant des salariés au
conseil d'administration de TIRU SA

Charles NIETO

Agent technique d'exploitation au groupement
de postes de Balma
Embauché à EDF en 1979 comme monteur THT
(lignard)
Membre du conseil de surveillance de RTE

Christophe JOUANNEAU

Exploitant à la centrale thermique
de Cordemais
Embauché en 1998 suite à un BTS SIRA
Secrétaire du CE

LES SALARIÉS DES ENTREPRISES SUIVANTES SONT CONCERNÉS PAR LE VOTE :
EDF SA - ERDF - RTE - ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG TIRU SA,
SOIT 110 000 PERSONNES.